
Département de la Haute-Marne (521)

Commune de LANEUVILLE-au-PONT

Enquête géologique réglementaire
relative à l'agrandissement
du cimetière communal

L. DEMASSIEUX

A la demande de Monsieur le Sous-Préfet de Saint Dizier, faisant suite à la délibération du Conseil Municipal de Laneuville-au-Pont, en sa réunion du 12 mai 1978, qui sollicitait la venue d'un géologue afin d'examiner le projet d'agrandissement du cimetière communal, nous nous sommes rendus sur le territoire de la dite commune dans le but d'y effectuer l'enquête géologique réglementaire relative à ce projet.

Monsieur le Deuxième Adjoint au Maire nous accompagnait sur les lieux lors de notre visite du 24 juin 1978.

*

*

*

I - ETAT DES LIEUX

A) La commune

a) Population

La commune de Laneuville-au-Pont regroupe à l'heure actuelle, 140 habitants et la population sera portée à 165 habitants environ pour la fin de l'année.

Le nombre de décès au cours des cinq dernières années s'établit ainsi :

1973	1	1976	0
1974	2	1977	2
1975	1		

soit en moyenne 2 décès par an.

b) Alimentation en eau potable

La commune est actuellement alimentée par un puits aux alluvions de la Marne, situé dans le bas du village vers Hallignicourt, et à proximité d'habitations récentes dont les rejets ont vraisemblablement contaminé l'aquifère au niveau de l'ouvrage.

Une campagne de recherche est actuellement en cours pour créer un nouveau point d'eau en rive gauche vers Ambrières.

B) Le cimetière

a) Etat actuel

Le cimetière actuel ne possède plus qu'une place, aussi son agrandissement revêt un caractère d'urgence.

b) Projet

Le Conseil Municipal propose un terrain au lieu-dit "Le Village" cadastré n° 37, section AB et d'une superficie de 4 a 51 ca. Il se situe immédiatement au Nord de l'église et ■■ est actuellement occupé par des taillis et quelques arbres.

II - APERÇU GEOLOGIQUE

A) Nature du sous-sol

Le territoire de Laneuville-au-Pont est occupé de terrains d'âges crétacé et quaternaire, représentés par les formations suivantes :

- Albien inférieur :

Il se compose de sables fins toujours glauconieux, verdâtres ou noirâtres selon la teneur, argileux au sommet. Les concrétions de pyrite et phosphate de chaux sont fréquentes au sommet. Les fossiles y sont très fréquents. Cette formation est à l'affleurement en partie inférieure des "Côtes Noires" entre Moëslains et Laneuville-au-Pont.

- Alluvions anciennes :

Dans la région de Laneuville-au-Pont, Moëslains, Valcourt, les alluvions anciennes se composent de sable grossier plus ou moins argileux jaune roux. Il est impossible, faute de fossiles, d'attribuer un âge exact à ces formations alluviales anciennes en position de moyenne terrasse.

B) Site du projet

Nous avons fait exécuter une fosse au centre de la parcelle proposée. D'une profondeur de 2,50 m au moins, elle laissait apparaître la coupe suivante :

- de 0,00 à 0,50 m : terre végétale
- de 0,50 à 2,50 m : sable plus ou moins argileux uniforme, de couleur brun roux ; aucune hétérogénéité apparente

La lithologie observée permet d'attribuer la coupe aux alluvions anciennes.

Lors de notre visite, la fosse était absolument sèche et ne présentait aucun suintement tant par le fond que par les côtés.

C) Hydrogéologie

La formation géologique des "sables verts" est aquifère mais non captée localement. Une série de sondages à plus ou moins grande profondeur, ont permis de reconnaître les aquifères locaux qui sont, outre les alluvions récentes de la Marne et les sables verts, les sables blancs de l'Aptien supérieur, pour lesquels les débits pompés peuvent être importants, mais où l'eau se révèle ferrugineuse et nécessiterait sans doute un traitement avant distribution.

La nappe des alluvions récentes de la Marne peut fournir quant à elle, quantité et qualité pour des besoins modestes. Il convient néanmoins de mettre en place des périmètres de protection efficaces autour des points de captage.

III - ANALYSES DU PROJET COMMUNAL

A) Risques de contamination

Compte tenu de la formation argilo-sableuse et sableuse rencontrée sur le site prospecté, il n'y a aucun risque de contamination des nappes aquifères locales, le pouvoir auto-épurateur des sables étant important et le substratum étant imperméable (marnes de l'Albien supérieur).

Par ailleurs, l'alimentation en eau étant assurée par un captage issu d'une formation géologique très différente et situé à distance respectable du projet, l'agrandissement du cimetière communal de Laneuville-au-Pont sur le terrain visité ne pourra présenter en aucun cas un quelconque danger pour la population.

B) Durée de rotation

Nous avons précisé que la fosse ne montrait ni suintement, ni arrivée d'eau par le fond, ce qui prouve la bonne perméabilité des sables alluvionnaires anciens en cet endroit et tout laisse à penser que les réactions oxydantes vis-à-vis des matières organiques enfouies seront intenses.

On peut en conséquence proposer une durée de rotation de 15 ans sur ce site.

C) Surface disponible

Compte tenu d'une superficie de 4 ares 51 ca, en admettant une surface de 5 m² par tombe (y compris les allées), et en fonction d'un temps de rotation de 15 ans, ce nouveau cimetière sera susceptible de recevoir :

$$\frac{451}{5 \times 15} = 6 \text{ corps par an}$$

La moyenne des cinq dernières années étant de 2 décès, le futur cimetière apparaît largement et suffisamment dimensionné.

IV - CONCLUSIONS

Le site proposé s'avère être intéressant pour y agrandir le cimetière actuel.

Ses caractéristiques peuvent se résumer par :

- *nature du terrain* :

Formation argilo-sableuse des alluvions anciennes.

- *eaux souterraines* :

- pas de nappe dans la formation
- substratum imperméable
- existence d'un réseau de distribution d'eau sous pression alimenté par un puits aux alluvions modernes de la Marne
- bon pouvoir auto-épurateur de la formation étudiée

- *durée de rotation* :

Peut être fixée à 15 ans.

En conséquence, le géologue agréé soussigné donne un AVIS FAVORABLE au projet d'agrandissement du cimetière communal, dans les limites de la parcelle proposée.

Fait à NANCY, le 29 juin 1978



i. VEMASSIEUX,

Collaborateur Principal
Géologue agréé en matière d'eau
et d'hygiène publique pour le
département de Meurthe-et-Moselle